

1812

DÉPARTEMENT
DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT
de Crévéld.

CANTON
de Neersen.

MAIRIE
de Kleikempen.

1812

3

REGISTRE

DES ACTES DE MARIAGES.

Luisa B. van der
1812

Guaranteed smooth,
Book 5 no 15 last Juramentum.

Sanctus Spiritus
GUILI



Le présent registre, destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie d. *Nieuwkoop*
 pendant l'an 1811, et contenant *Quatre* feuillets, a été coté et paraphé
 par premier et dernier, par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement
 de *Béziers*

A *Béziers* le *30. Xbre* 1811. premier feuillet.

N.º / **ACTE DE MARIAGE.**

L'AN mil huit cent *vingt* le *Arrente* du mois d' *juin* par-devant nous,
 Maire d *Arrente* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Louis Pithamp* âgé
 de *25* ans, né à *Arrente* département d *Arrente* ;
 profession d *cultivateur* demeurant à *Arrente* département d *Arrente*
 fils d *et d*
 Et demoiselle *Thérèse Agathe* âgée de *20* ans,
 née à *Arrente* département d *Arrente*, profession d *filles*
 demeurant à *Arrente* département d *Arrente*
 et d *Arrente*
 demeurant à *Arrente* département d *Arrente*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie d *Arrente* savoir; la première le *28*
 et la seconde le *29* que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d *extraits de naissance des parties contractantes*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

et
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Arrente* âgé
 de *25* ans, profession d *cultivateur* demeurant à *Arrente* qui nous a
 dit être *Arrente* de l'épou
 et *Arrente* âgé de *20* ans, profession d *filles*
 demeurant à *Arrente* qui nous a dit être *Arrente* de l'épou
 et *Arrente* âgé de *20* ans, profession d *filles*
 demeurant à *Arrente* qui nous a dit être *Arrente* de l'épou

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Le Maire de la mairie d'Arrente
le 30. Juin 1811

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* du mois d'*avril* par-devant nous,
 Mairie d' _____ officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Antoine Bouillon* âgé
 de _____ ans, né à _____ département d' _____
 profession d' _____ demeurant à _____ département d' _____
 fils d' _____ et d' _____
 Et demoiselle *Catherine Bouillon* département d' _____
 née à _____ âgée de _____ ans,
 demeurant à _____ profession d' _____
 département d' _____ fille d' _____
 et d' _____
 demeurant à _____ département d' _____

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' _____ savoir, la première le _____ et la seconde le _____ que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' _____ extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que _____ et _____ sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs _____ âgé de _____ ans, profession d' _____ demeurant à _____ qui nous a dit être _____ de l'épou
 et _____ âgé de _____ ans, profession d' _____ demeurant à _____ qui nous a dit être _____ de l'épou
 et _____ âgé de _____ ans, profession d' _____ demeurant à _____ qui nous a dit être _____ de l'épou

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.



N.º 3

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *trois* du mois d *avril* par-devant nous,
 Maire d _____ officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Christian Roux* âgé
 de _____ ans, né à _____ département d _____
 profession d _____ demeurant à _____ département d _____
 fils d _____ et d _____
 Et demoiselle *Julie Lamy* demeurant à _____ département d _____
 née à _____ âgée de _____ ans,
 demeurant à _____ département d _____, profession d _____
 fille d _____
 et d _____
 demeurant à _____ département d _____

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d _____ savoir; la première le _____ et la seconde le _____ que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d _____ extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que _____ et _____

sont unis par le mariage.
 De quoi avons dressé acte en présence des sieurs _____ âgé
 de _____ ans, profession d _____ demeurant à _____ qui nous a
 dit être _____ de l'épou
 et _____ âgé de _____ ans, profession d _____
 demeurant à _____ qui nous a dit être _____ de l'épou
 et _____ âgé de _____ ans, profession d _____
 demeurant à _____ qui nous a dit être _____ de l'épou

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

M. Roux
le 01 21 1872
Lamy



1812

TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes des mariages de la mairie d
pour l'an dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
1	Eikamp Ludwig	vers fin d'octobre		Helwig Cath. Agimé	30 Janvier.
2	Hocken Anton	d.º		Laut Catharina	4 Février.
3	Hora Christian	d.º		Lampert Sibille	13 Avril.